

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge



Déclaration de Maladie

N° W19-585176

55242

Maladie Dentaire Optique At

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1839 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAOUZI - AHMED

Date de naissance : 12.09.1952

Adresse : 11, RUE Ibn HAÏTAM - TANGER

Tél. : 06.65231233 Total des frais engagés : 502,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/10/2020

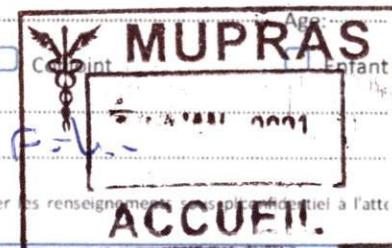
Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : PCR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atte médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : TANGER Le : 29.11.2020

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Abdelmoumen Zian

SPECIALISTE EN TRAUMATOLOGIE
ET CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
MALADIES DES OS ET ARTICULATIONS
TRAUMATOLOGIE DE SPORT

Expert Assermenté auprès des Tribunaux
Diplômé de la faculté de Médecine
de Granada - Espagne
Ex. Chirurgien de l'hôpital Universitaire
de Granada - Espagne
Ex. Chirurgien au 3ème Hôpital
Militaire de Laayoune
(Aut. N° 10234 - Octobre 1989)

الدكتور عبد المومن زيان

أخصائي في جراحة العظام
أمراض العظام والمفاصل
أمراض الروماتيزم
خبير محلف لدى المحاكم
(خريج كلية الطب بقرنطة (اسبانيا)
من قداماء جراحي العظام بالمستشفى
(الجامعي بقرنطة (اسبانيا)
من قداماء جراحي العظام بالمستشفى
العسكري الثالثة بالعيون
(رخصة رقم 10234 أكتوبر 1989)

Tanger le طنجة في

تحت إشراف

Dr. Zian - 22 Rue de Belgique

Dr. Abdelmoumen ZIAN
Spécialiste en Traumatologie
et Chirurgie Orthopédique
22 Rue de Belgique App. N° 1 - Tanger
Tél: 05 39 37 24 78 - Urgence: 05 39 94 75 47

CENTRE DE TRAUMATOLOGIE ET CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

عمارة البليار **Immeuble BALEARES**

22 Rue de Belgique

22 شارع باجيكا عمارة رقم 1 (قرب مسجد محمد الخامس) طنجة

22, Rue de Belgique App. N° 1 (Près de la mosquée Mohammed V) - Tanger
Urgence : 06 61 20 60 17 : هاتف : 05 39 37 24 78 - فاكس : 05 39 94 75 47 : الهاتف
E-mail : zlandr@menara.ma - Site Web : www.ziandocteur.populus.ch



معهد باستور المغرب
INSTITUT PASTEUR DU MAROC

فاتورة
Facture

1, Place Louis Pasteur Casablanca 20360
Tél: +212 (0) 522 43 44 50 / 63 - Fax : +212 (0) 522 26 09 57
E-mail : pasteur@pasteur.ma - Web : www.pasteur.ma
ICE : 001594848000023 - IF : 1085828 - Patente : 36340200

Monsieur TAOUZI AHMED

Réf: 28/10/20-3-3017

Par:WOUDA / 28/10/20 /

CIN: Né(e) le : 12/09/1952 soit:68 A Tél: 0665231233 ville: TANGER

MAT:

Médecin : DR Tél:

Date et heure de passage :28/10/20-08h24

INPE : 
ICE :001594848000023

Liste des Examens/Prescription

PCR COVI TIMB_2DH



Total dossier r : 502.00
Part Client : 502.00
Part : 0.00
Part : 0.00
Part : 0.00

PATIENT

L'Institut Pasteur du Maroc collecte et traite vos données à caractère personnel en vue d'identifier vos prélèvements, mettre à jour votre historique d'analyses et garantir vos droit à la prise en charge. Ces données peuvent être transmises à des laboratoires externes en cas de sous-traitance.

Vous pouvez contacter le service qualité (qhs@pasteur.ma) pour exercer vos droits conformément aux dispositions de la loi 09-08

DR

Monsieur TAOUZI AHMED
11 RUE IBN HAITAM RESD IBN
KHALDOUNE ETG 6 APPT 24
90000 TANGER

Date et heure d'enregistrement : 28/10/20 08H24

Date et heure de prélèvement : 28/10/20 08H33

Date de naissance : 12/09/1952

Hors tiers payant - ACCUE

Demande n° **28/10/20-3-3017** - -

Edité le : mercredi 28 octobre 2020

VIROLOGIE

Valeurs de référence

Antériorités

Détection du SARS-CoV-2 par PCR en temps Réel

Nature prélèvement : Rhinopharyngé

Résultat:

SARS-CoV-2 NEGATIF

Résultat à interpréter en fonction du contexte clinique.

Réactifs : GenFinder™ COVID-19 Plus RealAMP Kit

Validé le 28/10/20

Dr. OUDAINA Widad
Pharmacien biologiste
Institut Pasteur Maroc
Tanger

